



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 057-245700695-20260304-B20260303_09_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le trois mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-cinq février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoît STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.

Etait absente : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



9. Objet : Réalisation d'une Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains - Acquisition de parcelles à Haute-Kontz - section 4 n° 20

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 portant approbation du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CCCE,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 4 février 2025 portant dernière modification du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 actant la création d'une Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant la nécessité de résorber une discontinuité majeure identifiée sur le tracé de la Voie Bleue V50 le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant que la CCCE dispose de la possibilité d'acquérir à l'amiable une parcelle nécessaire à la réalisation de ladite Voie Verte,

Considérant que ce terrain est actuellement cadastré section 4 n° 20 et cultivé en vignes,

Considérant le montant des acquisitions fixé à 765 €/are, pour les parcelles de même nature (vignes),

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'acquérir au prix de 765 €/are le terrain, situé en zonage A - Lieu-dit « Braunseker » à HAUTE-KONTZ (57480), et appartenant à Madame Josephine SONTAG suivant :
 - section 4 n° 20 d'une contenance totale de 4 a 58 ca, soit 3 503,70 euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par l'étude notariale de Maîtres Carole PIROUX et Alexandre NEY, Notaires à Sierck-les-Bains,
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code général des impôts,
- d'acter que les frais d'actes, droit d'enregistrement et honoraires seront supportés par la CCCE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et effectuer toutes démarches afférentes à ce projet d'acquisition.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 4 mars 2026

Le Président,

Michel PAQUET

